



## **COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Du jeudi 21 novembre 2019 à 20 H 30**

Nombre de Conseillers en exercice :	14		
Nombre de Conseillers présents :	12	Pouvoirs :	1
Nombre de Conseillers absents :	2	Votants :	13

L'an deux mil dix-neuf, le 21 novembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 12 novembre 2019, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur François GUITON, Maire.

**Présents :** Mesdames et Messieurs François GUITON, Jean-Paul BUCHAILLAT Aline BILLOTTE, Marie-Noëlle CHASSOT, Marie-Claude DAUVERGNE, Bernard GUY, Brigitte JACQUET, Nicolas LAMY, Jean-Pierre MICARD, Louis POILLOUX, Emmanuel RAT, Jean-Pierre ROUAH.

**Absents excusés :** Mme Nathalie BEUROIS, Mme Patricia GUICHON.

**Pouvoirs de :** Mme Patricia GUICHON donne procuration à M. François GUITON

**Secrétaire de séance :** M. Jean-Pierre MICARD

Le compte-rendu de la séance du conseil 10 septembre 2019 n'appelle ni observation ni modification particulière.

### **1- PRÉSENTATION DU PROJET DE LIAISON DOUCE GEVINGEY-MESSIA-SUR-SORNE:**

Monsieur Francis PERNOT, chargé de mission environnement à ECLA présente ce projet de 2.5 km de long, dont 800m sont à créer sur les communes de Gevingey et Messia-sur-Sorne, comprenant une zone humide et une prairie de fauche. A Messia, une partie du chemin blanc « en Bussière » est propriété de SNCF Mobilités. La signature d'une convention d'utilisation sera nécessaire. A la limite des deux communes une parcelle devra être achetée à un riverain. Ces transactions sont prévues dans le projet avec une aide départementale. Quant aux travaux, ils seront réalisés par ECLA. Une question a été posée concernant l'indemnité d'éviction de l'exploitant des terrains.

Plus généralement, le conseil municipal demande quel est le coût d'entretien des voies vertes. L'information sur les dates de réalisation (à partir de mars 2020) suscite une remarque au sujet de ce projet qui arrive à la fin de la mandature de la municipalité.

### **2- INDEMNITÉ DE CONSEIL 2019 ALLOUÉE AU COMPTABLE PUBLIC:**

L'indemnité de conseil allouée au comptable public a déjà fait l'objet d'une délibération du conseil municipal, celle n°2018 12 05 du 11/12/2018. Celle-ci n'a pas de raison d'être modifiée.

### **3- ECLA - Rapport d'évaluation des charges transférées pour 2019:**

Le maire présente le rapport d'évaluation des charges transférées en 2019 de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) en date du 23 septembre 2019 transmis à chaque conseil municipal membre d'ECLA pour approbation.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 12 voix POUR et 1 abstention, décide d'approuver le rapport de la CLECT en date du 23/09/2019.**

### **4- CONVENTION DE PASSAGE DE CANALISATIONS EN TERRAIN PRIVÉ:**

La régie d'assainissement d'ECLA propose une convention de passage à la commune de Messia, propriétaire de la parcelle AB 98 située au lotissement du Grand Pré où deux canalisations d'eaux usées et eaux pluviales traversent cette parcelle.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE d'approuver la convention de passage sur la parcelle AB 98 et AUTORISE le maire à signer la convention.**

### **5- RÉPARTITION DE L'ACTIF ET DU PASSIF DU SIVU LA CHATELAINE (Montmorot):**

En application de la délibération n°2019-02 du 28/03/2019 du comité syndical du SIVU en charge de la gestion et de l'exploitation de la Maison de retraite de Montmorot La Châtelaine, il revient à chaque commune adhérente au SIVU de délibérer sur la répartition de l'actif et du passif du SIVU.

Pour Messia-sur-Sorne, comptabilisant 857 habitants, la répartition est la suivante :

001 Investissement Recettes : + 772.94 €

002 Fonctionnement Recettes: + 1 878.39 €

Total + 2 651.33 €

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DECIDE** - d'approuver les conditions de cette reprise

**DECIDE** - l'ouverture de crédits au 001 pour 772.94 € et au 002 pour 1 879.39 €

**DECIDE** - d'amortir sur 2 ans le reliquat de subvention d'équipement récupéré dans nos comptes (valeur comptable 401.70 €, n° d'inventaire 95301), subvention initialement versée en 2015 au CIAS. La première année

d'amortissement sera comptabilisée à partir de 2019. Le budget sera donc modifié pour enregistrer ces opérations.

#### **6- BUDGET PRINCIPAL – DÉCISION MODIFICATIVE:**

Les travaux d'aménagement de la RD 158 étant achevés, les frais d'études relatifs à ces travaux doivent être intégrés au compte 2151.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE** l'ouverture de crédits suivante :

2151/041 (Dép. Investissement) pour 8 754 €

2031/041 (Rec. Investissement) pour 8 754 €

#### **7- SÉCURISATION D'ACCÈS AUX ABRI-BUS SUR LA RD 1083 :**

Depuis l'aménagement de l'ovale-point sur la RD 1083, il manque un cheminement sécurisé pour les piétons qui rejoignent les abris-bus. Un projet de trottoirs a été chiffré par l'entreprise SJE pour un montant de 48 496.69 € HT qui comprendra la réalisation de trottoirs de chaque côté de la RD 1083.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**DECIDE**, à l'unanimité des membres présents, de se prononcer favorablement sur ce projet de sécurisation de cheminement aux abribus à la sortie de Messia-sur-Sorne (direction Gevingey),

**DIT** que ces travaux seront inscrits au budget 2020, section d'investissement.

**SOLLICITE** : une aide financière à l'État au titre de la D.E.T.R. (Dotation des Equipements des Territoires Ruraux) et au Département du Jura au titre des amendes de police.

**AUTORISE** le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

#### **8- PERSONNEL COMMUNAL –AVANCEMENT DE GRADE:**

A la suite de l'avis favorable de la commission administrative paritaire du 24/10/2019 concernant l'avancement de grade pour deux agents, la création d'un poste d'ATSEM principal 1<sup>ère</sup> classe et d'un poste d'adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe est proposée aux membres du conseil municipal.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE**, à l'unanimité des membres présents, la création des postes correspondants. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012, article 6411

#### **9- SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS:**

L'association Sclérose en plaques – Massif jurassien ayant présenté un budget, une subvention de 50.00 € lui est accordée.

L'association Au fil des âges qui organise des animations à la Châtelaine n'ayant pas présenté de budget, la subvention lui est refusée.

#### **10- INFORMATION SUR LES SUBVENTIONS:**

Les services de la préfecture ont transmis la notification de subvention au titre de la DETR (Dotation Equipement des Territoires Ruraux) pour l'aménagement de la RD 158, 20% du hors taxe seront accordés soit environ 30 000 €.

#### **11- COMPTES-RENDUS DE RÉUNIONS:**

**-Conseil d'école** : actuellement quatre classes sont ouvertes pour 93 élèves et 65 familles. Les prévisions pour 2020 sont en baisse. La semaine se déroule sur 4 jours et demi et les ATSEM sont présentes durant 5 matinées pour l'accueil des enfants. Les TAP fonctionnent de 15h45 à 16h30.

Les enseignants demandent l'achat de deux nouveaux tableaux blancs, un meuble de rangement et le renouvellement du parc informatique.

**-Conseil communautaire** : le projet de la cité des sports est validé, les travaux devraient débutés en 2020.

**-SICTOM** : la question des tontes en déchetterie a été abordée lors de la réunion du 19 novembre 2019.

#### **12- QUESTIONS DIVERSES:**

Une demande de subvention d'un élève pour poursuivre ses études en Suède n'a pas été retenue, faute de documents à l'appui.

La séance est levée à 22 h 25.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

François GUITON